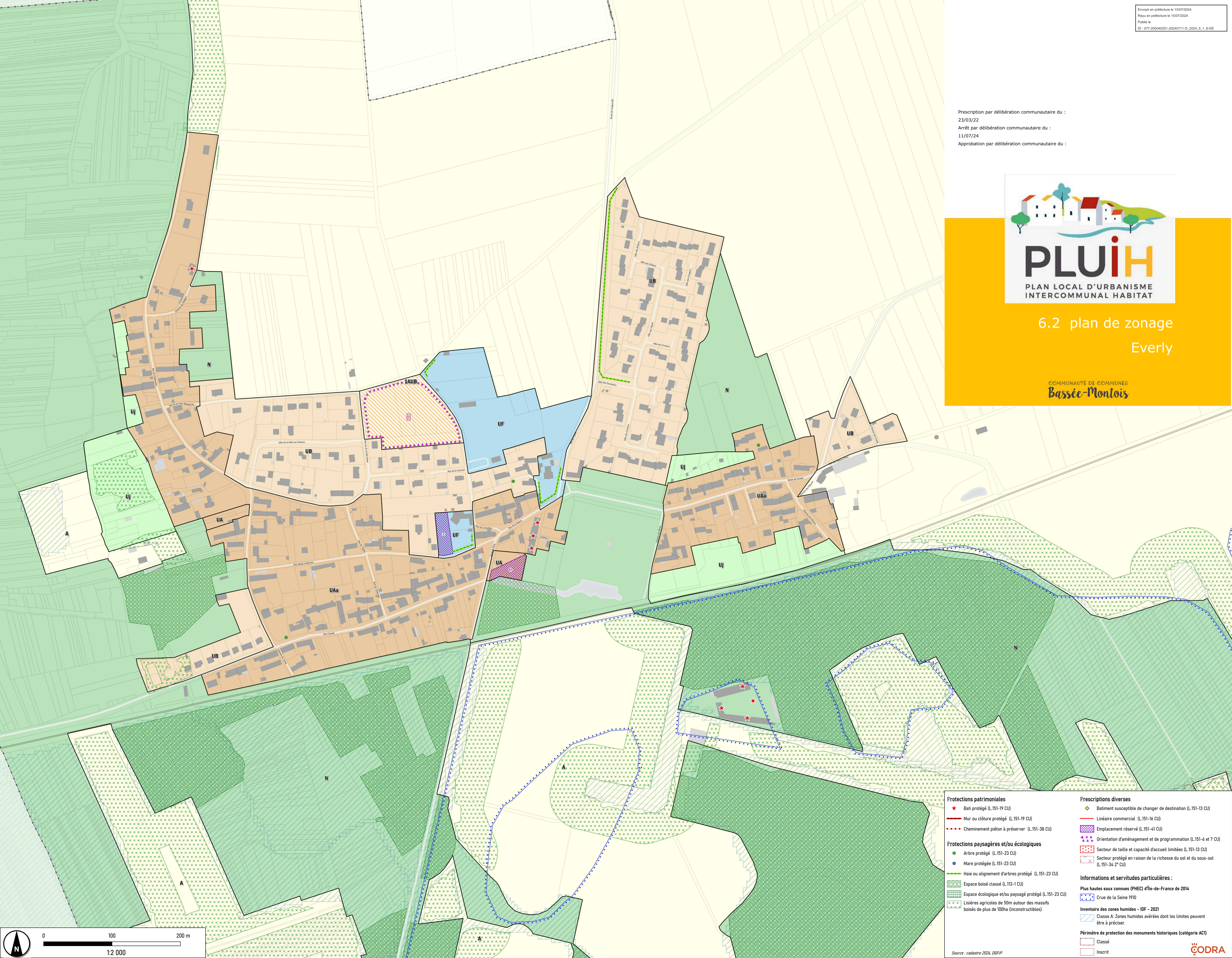


Prescription par délibération communautaire du :
23/03/22
Arrêt par délibération communautaire du :
11/07/24
Approbation par délibération communautaire du :



6.2 plan de zonage Everly

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Bassée-Montois



Protections patrimoniales <ul style="list-style-type: none">★ Bati protégé (L.151-19 CU)— Mur ou clôture protégé (L.151-19 CU)••••• Cheminement piéton à préserver (L.151-38 CU)	Protections paysagères et/ou écologiques <ul style="list-style-type: none">● Arbre protégé (L.151-23 CU)● Mare protégée (L.151-23 CU)— Haie ou alignement d'arbres protégé (L.151-23 CU)▨ Espace boisé classé (L.113-1 CU)▨ Espace écologique et/ou paysagé protégé (L.151-23 CU)▨ Lisières agricoles de 50m autour des massifs boisés de plus de 100ha (inconstructibles)	Prescriptions diverses <ul style="list-style-type: none">◆ Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-13 CU)— Linéaire commercial (L.151-16 CU)▨ Emplacement réservé (L.151-41 CU)1111 Orientation d'aménagement et de programmation (L.151-6 et 7 CU)▨ Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (L.151-13 CU)▨ Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (L.151-34 2° CU)	Informations et servitudes particulières : <ul style="list-style-type: none">◆ Plus hautes eaux communes (PHEC) d'Ile-de-France de 2014◆ Crue de la Seine 1910◆ Inventaire des zones humides - IDF - 2021◆ Classe A: Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.
Périmètre de protection des monuments historiques (catégorie ACI) <ul style="list-style-type: none">▨ Classé▨ Inscrit			

Source : cadastre 2024, DGFIP

